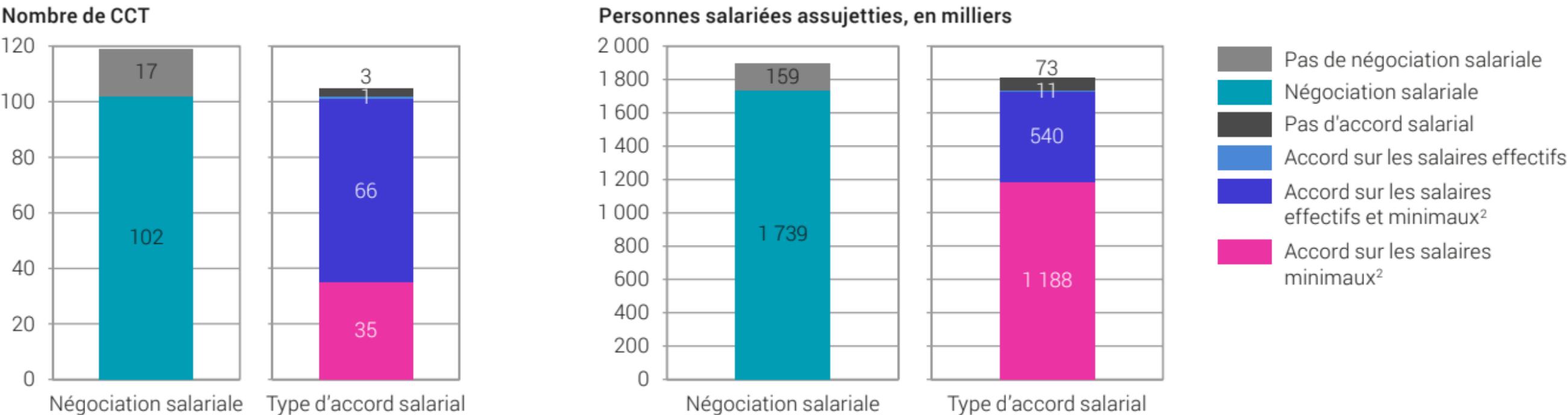


Conventions collectives de travail (CCT)¹ selon le résultat des négociations salariales pour 2022



¹ conventions collectives de travail contenant des dispositions normatives et concernant au moins 1 500 personnes

² y compris les CCT dans lesquelles des salaires minimaux sont fixés pour la première fois ou sont modifiés dans leur composition (adaptation des salaires minimaux non calculable).